

Décision du 10 décembre 2024 relative à l’approbation des modifications apportées quant à l’attribution des nouvelles bonifications indiciaires aux personnels de SUPMICROTECH

LE DIRECTEUR

Vu la délibération n° 24 du 19 octobre 2023 du conseil d’administration de SUPMICROTECH portant délégation de pouvoir au directeur de SUPMICROTECH ;
Vu l’avis favorable du CSA du 10 décembre 2024 ;

DECIDE

Article 1 –



Le directeur adopte les modifications apportées quant à l’attribution des nouvelles bonifications indiciaires (NBI) aux personnels de SUPMICROTECH, annexées à la présente décision.

Article 2 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l’exécution de la présente décision ainsi que de sa publication sur le site internet de SUPMICROTECH et de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l’académie de Besançon, chancelière des universités.

A Besançon, 10 décembre 2024

Le Directeur de SUPMICROTECH



Pascal VAIRAC

ATTRIBUTION/MODIFICATION/SUPPRESSION DE NBI : AVIS DU CSA DU 10/12/2024

Vu le Décret n°94-1067 du 8 décembre 1994 instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'Arrêté du 30 avril 1997 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Les membres du comité social d'administration émettent un avis favorable au bilan d'attributions des NBI présenté.

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE NBI

Catégorie		Fonction attachée	Cadre d'attribution <small>(arrêté du 30/04/97)</small>	date avis CSA	date effet attribution	NBI
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de services : scolarité et vie de l'élève / coopération internationale	de 10 à 40 points	10/12/2024	01/09/2024	20
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : communication	de 10 à 40 points	10/12/2024	01/01/2025	20
Total						40

PROPOSITIONS DE SUPPRESSION DE NBI

Catégorie		Fonction attachée	Cadre d'attribution <small>(arrêté du 30/04/97)</small>	date avis CSA	date effet suppression	NBI
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : communication, ressources documentaires et information, productions et technologies associées	de 10 à 40 points	10/12/2024	01/01/2025	20
Total						20

BILAN DES ATTRIBUTIONS DE NBI APRÈS MODIFICATIONS

Catégorie		Fonction attachée	Cadre d'attribution <small>(arrêté du 30/04/97)</small>	date avis CA/CSA	date effet attribution	NBI
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : ressources humaines	de 10 à 40 points	21/10/2021	28/06/2021	20
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : patrimoine, prévention et développement durable	de 10 à 40 points	20/05/2015	01/09/2018	20
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : systèmes d'information	de 10 à 40 points	21/10/2021	01/01/2021	20
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : appui technique à l'enseignement	de 10 à 40 points	21/10/2021	01/01/2021	20
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : commun d'appui administratif à la recherche, aux plateformes et aux enseignements	de 10 à 40 points	21/10/2021	01/01/2022	20
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de services : scolarité et vie de l'élève / coopération internationale	de 10 à 40 points	12/10/2024	01/09/2024	20
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : cheffe du cabinet de direction	de 10 à 40 points	21/10/2021	01/01/2021	20
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : communication	de 10 à 40 points	12/10/2024	01/01/2025	20
A	Responsable encadrement administratif	Responsable de service : aide au pilotage	de 10 à 40 points	20/05/2015	01/09/2024	12
A/B	Responsable scientifique ou technique	Responsable LNE-LTFB & Plateformes OSCILLATOR-IMP et REFIMEVE+	20 points	30/11/2017	01/01/2018	20
Total NBI attribuée						192
Total notification NBI SUPMICROTECH (hors emplois fonctionnels)						190
NBI non attribuée						-2

retroite progressive : proratisation à 60%